



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 30 septembre 2021 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant et M. Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Alain Otto.

Mme Lucie Bourque, directrice générale, et Mme Katia Morin, greffière, sont également présentes.

Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées dans la salle. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1. OUVERTURE

1.1 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants. M. Alain Otto est absent.

1.2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 heures.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Retirer le point suivant :
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro 2021-417 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
- Reporter les points suivants à la séance ordinaire du 5 octobre 2021
 - 4.1 Conciergerie des édifices municipaux pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 – Octroi de contrat
 - 4.2 Mandat de services professionnels pour un auditeur pour les exercices financiers 2021-2022-2023
 - 4.3 Libération partielle de la retenue dans l'appel d'offres numéro 2021-02
 - 5.3 Appel d'offres numéro 2021-01- Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle et Boileau – Décompte numéro 5

327/30-09-2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

➤ Ajouter les sujets suivants :

- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-422 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord
- 5.2 Radiation de comptes à recevoir
- 5.4 Adoption du budget 2022 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge
- 5.5 Autorisation d'écritures de régularisation comptable
- 5.6 Achat de matériels et de remplacement des fauteuils à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand
- 5.7 Approbation des deux premiers versements pour la refonte du site Web de la Ville.
- 5.8 Renouvellement de l'entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides concernant le transport adapté
- 5.9 Affectation du surplus non affecté - Camion diesel 10 roues
- 5.10 Affectation du surplus non affecté - Coût ingénierie
- 5.11 Affectation du surplus non affecté - Dépenses supplémentaires pour le 900, rue Boileau
- 5.12 Affectation du surplus non affecté - Dépenses supplémentaires pour les élections
- 5.13 Affectation du surplus non affecté - Dépenses informatiques
- 5.14 Affectation du surplus non affecté - Gestion des écocentres
- 5.15 Affectation du surplus non affecté - Paiement total des travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2021-02
- 5.16 Approbation et autorisation de signature de la cession en emphytéose - terrain de la montagne (belvédère)
- 5.17 Approbation du budget 2022 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RISSVR)
- 5.18 Approbation et autorisation de signature de la contre-offre pour l'achat du terrain de la future caserne de pompiers
- 6.1 Adoption du projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 et du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle
- 6.2 Appui au projet de patrouille nautique pour l'année 2022
- 7.2 Entente avec la municipalité de L'Ascension pour l'entretien de 3,71 km de chemin secteur du lac McCaskill pour les trois prochaines années
- 7.3 Autorisation de construction de chemins – Domaine Dynastie
- 8.1 Mandat professionnel à la firme d'architecture KAP pour les plans, devis et estimation budgétaire de la phase III au parc de la Gare
- 8.2 Autorisation pour la tenue d'une vente de garage par la Maison des Jeunes du Carrefour Jeunesse Desjardins

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Confirmation des présences
- 1.2 Ouverture de la séance
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Suivi de la mairie

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2021-417 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal - **Retiré**
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limite de vitesse
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-420 relatif aux travaux de rechargement granulaire sur certains chemins de la Ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-422 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Conciergerie des édifices municipaux pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 - Octroi de contrat - **Reporté**
- 4.2 Mandat de services professionnels pour un auditeur pour les exercices financiers 2021-2022-2023 - **Reporté**
- 4.3 Libération partielle de la retenue dans l'appel d'offres numéro 2021-02 - **Reporté**

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Dépôt des états comparatifs
- 5.2 Radiation de compte à recevoir
- 5.3 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau - Décompte numéro 5 - **Reporté**
- 5.4 Adoption du budget 2022 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge
- 5.5 Autorisation d'écritures de régularisation comptable
- 5.6 Achat de matériels et de remplacement des fauteuils à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand
- 5.7 Approbation des deux premiers versements pour la refonte du site Web de la Ville.
- 5.8 Renouvellement de l'entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides concernant le transport adapté
- 5.9 Affectation du surplus non affecté - Camion diesel 10 roues
- 5.10 Affectation du surplus non affecté - Coût ingénierie
- 5.11 Affectation du surplus non affecté - Dépenses supplémentaires pour le 900, rue Boileau
- 5.12 Affectation du surplus non affecté - Dépenses supplémentaires pour les élections
- 5.13 Affectation du surplus non affecté - Dépenses informatiques
- 5.14 Affectation du surplus non affecté - Gestion des écocentres
- 5.15 Affectation du surplus non affecté - Paiement total des travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2021-02
- 5.16 Approbation et autorisation de signature de la cession en emphytéose - terrain de la montagne (belvédère)
- 5.17 Approbation du budget 2022 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR)
- 5.18 Approbation et autorisation de signature de la contre-offre pour l'achat d'un terrain pour la future caserne

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Adoption du projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 et du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.
- 6.2 Appui au projet de patrouille nautique pour l'année 2022

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Dépôt et approbation de la Programmation numéro 3 de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 incluant la réclamation des dépenses 2021
- 7.2 Entente avec la municipalité de L'Ascension pour l'entretien de 3,71 km de chemin secteur du lac M^cCaskill pour les trois prochaines années
- 7.3 Autorisation de construction de chemins - Domaine Dynastie

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Mandat professionnel à la firme d'architecture KAP pour les plans, devis et estimation budgétaire de la phase III au parc de la Gare
- 8.2 Autorisation pour la tenue d'une vente de garage par la Maison des Jeunes du Carrefour Jeunesse Desjardins

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun

10. DIVERS

- 10.1 Information : Vente du Camping Sainte-Véronique

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 11.1 Aucun



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

12.1 Aucun

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de ce qui suit :

- M. le maire, félicite les personnes qui ont organisé l'évènement des voitures anciennes qui fut un succès et très apprécié de la population.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-417 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Ce point a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-419 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITE DE VITESSE

M. Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limite de vitesse.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-420 RELATIF AUX TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-420 relatif aux travaux de rechargement granulaire sur certains chemins de la ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-422 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 336 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-422 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022 - OCTROI DE CONTRAT

Ce point a été reporté à la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

4.2 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022-2023

Ce point a été reporté à la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

4.3 LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE DANS L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-02

Ce point a été reporté à la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 28 septembre 2021 et au 31 décembre 2021 de la Ville de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

328/30-09-2021

5.2 RADIATION DE COMPTE À RECEVOIR

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des finances à procéder à la radiation de la facture diverse numéro 20146 au montant de 400 \$ plus taxes, intérêts et pénalités dus à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

5.3 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE, LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU - DÉCOMPTE NUMÉRO 5

Ce point a été reporté à la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

329/30-09-2021

5.4 ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nomingue et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT que la RCER a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 par la résolution numéro 2021.09.42 à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.1 de l'entente intermunicipale créant la Régie, les quotes-parts des municipalités membres sont définies par le nombre de portes desservies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget de la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour l'année 2022, tel qu'adopté par la Régie le 8 septembre 2021, pour un montant de six cent trente-quatre mille et un dollars (634 001 \$).

Les quotes-parts des municipalités membres étant :

- 313 794 \$ pour la Ville de Rivière-Rouge avec 3 880 portes;
- 192 780 \$ pour la Municipalité de Nominique avec 2 385 portes;
- 93 879 \$ pour la Municipalité de La Macaza avec 1 155 portes.

ADOPTÉE

330/30-09-2021

5.5 AUTORISATION D'ÉCRITURES DE RÉGULARISATION COMPTABLE

Il est proposé par Mme Carole Panneton

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice des finances, Mme Martine Vézina, à effectuer les écritures de régularisation comptable suivantes et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à ces transactions :

Poste budgétaire	Projets	Montant net	Source de financement
02-460-00-490	Arrachage-estacade, formation pédagogique, inventaire annuel	51 700 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-140-00-415	Projet rénovation cadastrale	4 350 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-701-50-415	Analyse et évaluation de nos parcs et plan et devis pour aménagement	6 910 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-629-00-673	Soutien financier à l'organisme Plein air Haute-Rouge dans le cadre du projet de mise en place des infrastructures du parcours aquatique de la rivière Rouge	30 000 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-702-51-521	Projet de Teinture du Gazebo et léger aménagement paysager	1 500 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-621-00-490	Aide financière à la SDC pour le développement économique	5 000 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-701-50-415	Analyse et inspection des parcs de la Ville	4 278 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-320-00-522	Mise à niveau du réservoir à l'huile	3 850 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
02-130-00-412	Frais professionnels juridiques divers	10 000 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux
03-310-00-000	Construction de deux écocentres	80 000 \$	Au surplus affecté aux projets spéciaux

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

331/30-09-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

5.6 ACHAT DE MATÉRIELS ET DE REMPLACEMENT DES FAUTEUILS À LA BIBLIOTHÈQUE L'ANNONCIATION/MARCHAND

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter du matériel et de procéder au remplacement des fauteuils à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand en 2021 pour un montant total net de 1 575 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique pour effectuer les achats nécessaires et pour assurer le suivi de la présente résolution.

De financer le projet d'achat de matériels et de remplacement des fauteuils à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand pour un montant total net de 1 575 \$ à même le surplus affecté aux projets spéciaux.

ADOPTÉE

332/30-09-2021

5.7 APPROBATION DES DEUX PREMIERS VERSEMENTS POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 282/103-08-2021 intitulé Mandat pour la création d'un nouveau site Web pour la Ville mandatant la firme Blanko afin d'effectuer la création du nouveau site Web de la Ville pour la somme de 21 360 \$ plus les taxes applicables (montant net de 22 425,33 \$);

CONSIDÉRANT que ladite dépense devait être prévue au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les termes de paiement se décrivent ainsi :

Démarrage : 40 % / Architecture et maquettes : 25 % / Système de gestion : 25 % / Mise en ligne : 10 %;

CONSIDÉRANT que la firme démarrera le projet cet automne et que les deux premières étapes s'échelonneront de septembre à décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise les travaux ainsi que le paiement des deux premiers versements à la firme Blanko selon la répartition décrite à la présente résolution pour un montant total de 13 884 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 8 544 \$ pour le démarrage et un montant de 5 340 \$ pour l'architecture et les maquettes.

Que la dépense de 13 884 \$ plus les taxes applicables, la dépense nette de 14 576,46 \$, soit prise dans le surplus non affecté.

Que la conseillère en relations publiques et médias sociaux soit autorisée à signer, pour et nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

333/30-09-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

5.8 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES CONCERNANT LE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut souhaitent poursuivre leur entente avec les municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle, soit Rivière-Rouge, L'Ascension, La Macaza et Nomingue (ci-après les municipalités de la Rouge), avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut ne peuvent assumer un risque financier pour les municipalités de la Rouge;

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de la Rouge à poursuivre leur entente à plus long terme, selon les termes du prochain appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De poursuivre l'entente de service pour le transport adapté avec Transport adapté et collectif des Laurentides, et ce, selon les termes des contrats à venir en fonction du prochain appel d'offres.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉE

334/30-09-2021

5.9 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - CAMION DIESEL 10 ROUES

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat d'achat d'un camion dix (10) roues et ses équipements (appel d'offres 2021-10) au montant total net de 317 305,53 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de cet achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De financer l'achat du camion dix (10) roues et ses équipements au coût total net de 317 305,53 \$ de la façon suivante :

- un montant de 100 000 \$ à même le surplus non affecté de la Ville;
- le solde restant, soit un montant de 217 305,53 \$, à même le budget de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

335/30-09-2021

5.10 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - COÛT INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires en ingénierie pour des demandes de subventions en 2021 pour un montant total net de 34 494 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

De financer les frais supplémentaires d'ingénierie relatifs aux demandes de subventions pour un montant total net de 34 494 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

336/30-09-2021

5.11 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE 900, RUE BOILEAU

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires de décontamination du 900, rue Boileau (projet Arc-en-Toit) en 2021 pour un montant total net de 18 945 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De financer les dépenses supplémentaires de décontamination du 900, rue Boileau (projet Arc-en-Toit) pour un montant total net de 18 945 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

337/30-09-2021

5.12 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires pour les élections municipales en 2021 pour un montant maximal net de 7 470 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De financer les frais supplémentaires pour les élections municipales pour un montant maximal net de 7 470 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

338/30-09-2021

5.13 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - DÉPENSES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires en informatique relatifs à l'amélioration des installations en 2021 pour un montant total net de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

De financer les frais supplémentaires en informatique relatifs à l'amélioration des installations pour un montant total net de 10 000 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

339/30-09-2021

5.14 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - GESTION DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat signée en avril 2021 avec l'Action Bénévole de la Rouge concernant les écocentres ainsi que ses addenda pour un montant total net de 38 405 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la source de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De financer le partenariat avec l'Action Bénévole de la Rouge pour les écocentres pour un montant total net de 38 405 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

340/30-09-2021

5.15 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - PAIEMENT TOTAL DES TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-02

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de construction d'un trottoir sur la rue L'Annonciation Nord (appel d'offres numéro 2021-02) pour un montant total net de 202 885 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville est en attente de recevoir l'aide financière provenant du programme PRIMADA pour ce projet au montant approximatif de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds pour un montant total net de 102 885 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilisera pas les sommes disponibles par le Règlement numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, et ce, étant donné la disponibilité des fonds au surplus non affecté de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la source de financement de ce projet;

CONSIDÉRANT que les sommes affectées au surplus non affecté devront être ajustées suite à la réception de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge, suite à la réception de la subvention PRIMADA, finance le solde du coût des travaux de construction d'un trottoir sur la rue L'Annonciation Nord (appel d'offres numéro 2021-02) au montant total net approximatif de 102 885 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

De mandater la directrice des finances pour assurer le suivi de la présente résolution, incluant l'ajustement des sommes affectées au surplus non affecté suivant la réception de l'aide financière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

De mandater la greffière pour entamer le processus d'abrogation du règlement numéro 336.

Que la résolution numéro 172/04-05-2021 soit modifiée par la présente résolution.

ADOPTÉE

341/30-09-2021

5.16 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CESSION EN EMPHYTÉOSE - TERRAIN DE LA MONTAGNE (BELVÉDÈRE)

CONSIDÉRANT les démarches actuelles pour la vente du Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 326/21-09-2021, adoptée lors de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021, approuvant et autorisant la signature des modifications à la promesse d'achat et ses addenda;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge approuve et autorise la signature de l'acte de cession en emphytéose avec la compagnie 9441-9777 Québec inc. pour le lot 6 453 087, soit la montagne où se trouve le belvédère.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession en emphytéose et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

342/30-09-2021

5.17 APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIVR)

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée le 1^{er} octobre 2020 entre la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominou, de La Macaza et de Lac-Saguay créant la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR);

CONSIDÉRANT que la RSSIVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 8, 9 et 10 de l'entente intermunicipale créant la Régie, la quote-part payable par la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2022 est de 622 314,36 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 au montant total, en recettes et en dépenses, de 1 075 128,37 \$, incluant une quote-part pour la Ville de Rivière-Rouge au montant de 622 314,36 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

343/30-09-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

5.18 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONTRE-OFFRE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA FUTURE CASERNE

CONSIDÉRANT la résolution 303/07-09-2021, adoptée lors de la séance du 7 septembre 2021, approuvant et autorisant la signature d'une offre d'achat, selon certaines conditions, pour l'achat d'un terrain pour la future caserne;

CONSIDÉRANT la contre-offre numéro CP 26997 reçue en date du 30 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge approuve et autorise la signature de la contre-offre numéro CP 26997 reçue en date du 30 septembre 2021 pour l'achat d'un terrain pour la future caserne.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la contre-offre numéro CP 26997 ainsi que l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant toute prolongation de l'offre d'achat s'il y a lieu.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

344/30-09-2021

6.1 ADOPTION DU PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026 ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ 2021-2026 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT que le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

D'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

De transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

345/30-09-2021

6.2 APPUI AU PROJET DE PATROUILLE NAUTIQUE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'implantation de la patrouille nautique en 2021 par la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) sur son territoire, permettant ainsi de nombreuses visites sur les lacs de Rivière-Rouge ainsi que sur la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Rivière-Rouge ont pu constater que ce service a permis de conscientiser plusieurs usagers sur les mesures de sécurité à adopter dans l'utilisation des embarcations sur l'eau, notamment par une aide financière;

CONSIDÉRANT que l'attitude de coopération des patrouilleurs a été appréciée par tous;

CONSIDÉRANT que ce service est indispensable aujourd'hui avec la hausse de l'engouement pour les activités nautiques;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) pour la mise en place de ce service en 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer une lettre d'appui à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge pour la mise en place en 2022 du Service de patrouille nautique étant donné les bienfaits mentionnés en préambule.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

346/30-09-2021

7.1 DÉPÔT ET APPROBATION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO 3 DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 INCLUANT LA RÉCLAMATION DES DÉPENSES 2021

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

347/30-09-2021

7.2 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'ENTRETIEN DE 3,71 KM DE CHEMIN SECTEUR DU LAC MCCASKILL POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES.

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente de déneigement du secteur du lac McCaskill transmise le 31 août 2021 par la Ville de Rivière-Rouge à la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-267 reçue de la Municipalité de L'Ascension par laquelle l'offre de la Ville de Rivière-Rouge est acceptée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour les trois (3) prochaines années avec une augmentation de 4 % par année aux coûts suivants :

- En 2021/2022, 3 790,43 \$ du km pour un total de 14 062,50 \$ plus les taxes applicables;
- En 2022/2023, 3 942,05 \$ du km pour un total de 14 625,01 \$ plus les taxes applicables;
- En 2023/2024, 4 099,74 \$ du km pour un total de 15 210,04 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

348/30-09-2021

7.3 AUTORISATION DE CONSTRUCTION DE CHEMINS - DOMAINE DYNASTIE

CONSIDÉRANT l'acquisition des rues du Domaine Dynastie en vertu des articles 72, 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que des travaux devront être réalisés par le Service des travaux publics suite à cette acquisition;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge décrète et autorise les travaux sur les rues du Domaine
Dynastie, soit sur les rues des Mésanges, des Hirondelles et des Merles.

Que la dépense maximale de 25 000 \$ soit autorisée et prise au surplus affecté aux
projets spéciaux.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

349/30-09-2021

8.1 MANDAT PROFESSIONNEL À LA FIRME D'ARCHITECTURE KAP POUR LES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA PHASE III AU PARC DE LA GARE.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revitaliser l'espace public en façade de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'architecture KAP pour la production de plans et devis de la phase III
au parc de la Gare et de produire une estimation budgétaire des coûts, au montant
maximum de 7 300 \$ plus les taxes applicables, soit un montant net de 7 664,09 \$.

Qu'un montant de 2 500 \$ soit affecté au surplus affecté pour les projets spéciaux.

Que le solde des coûts soit affecté au surplus non affecté, soit un montant approximatif
de 5 300 \$.

Que le Directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et
récréotouristique soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les
documents nécessaires et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

350/30-09-2021

8.2 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE VENTE DE GARAGE PAR LA MAISON DES JEUNES DU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT la 24^e édition de la Semaine provinciale des maisons de jeunes qui
aura lieu du 11 au 17 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse Desjardins désire ramasser des fonds et
propose de tenir une vente de garage le vendredi 15 octobre, de 10 h à 17 h;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse Desjardins veut obtenir l'approbation de la
Ville pour tenir leur activité de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise exceptionnellement le Carrefour Jeunesse
Desjardins à tenir une vente de garage le vendredi 15 octobre prochain ou à une date
ultérieure en cas d'intempéries.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2021

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Aucun point.

10. DIVERS

10.1 INFORMATION : VENTE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Le maire donne des informations concernant la cession en emphytéose.

Le maire informe les saisonniers du Camping Sainte-Véronique que des démarches conjointes avec les futurs acheteurs seront entamées sous peu concernant le renouvellement de leurs baux.

Il explique que les délais dans les transactions commerciales sont généralement plus longs et assure que la Ville est en processus pour la signature de l'acte de vente, qui devrait avoir lieu sous peu.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite le citoyen présent à poser ses questions. M. le maire répond aux questions formulées par 1 citoyen présent.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire